

## COVID-19

### REVENDEICATIONS DES VERTS



#### Revendications des VERTS à l'intention du Conseil fédéral afin d'empêcher chômage et faillites en raison du coronavirus

L'équipe dirigeante de la Confédération a jusqu'à présent réagi de manière rapide et convaincante aux risques sanitaires du nouveau type de coronavirus COVID-19. Cependant, le Conseil fédéral a malheureusement trop tardé à examiner les mesures visant à assurer à court terme les emplois et éviter des faillites. Car les mesures de protection auront probablement de grosses répercussions sur la vie économique à terme. **Les VERTS invitent le Conseil fédéral à arrêter un train de mesures à court et moyen terme durant cette session.** Pour les VERTS, cinq champs d'action sont prioritaires :

##### 1. Instaurer une cellule de crise « économie nationale »

La Confédération instaure dès que possible une cellule de crise « économie nationale », dans le but de mettre en œuvre avec les cantons des solutions rapides pour éviter chômage et faillites à cause du coronavirus. Il s'agit ici d'exploiter à fond toute la marge de manœuvre qu'offre notre cadre législatif et si nécessaire de l'élargir temporairement. Seule manière d'apporter une aide rapide et non bureaucratique.

Il s'agit également d'élaborer de nouvelles mesures de soutien temporaire, notamment pour les secteurs et acteurs économiques qui sont aujourd'hui au bord de l'abîme pour des raisons contextuelles. En font partie les collaboratrices et collaborateurs libres, indépendant-es sous contrat de service, employé-es atypiques ou encore organisatrices ou organisateurs qui pour des raisons évidentes ne pouvaient s'assurer.

La cellule de crise doit collaborer étroitement avec les associations sectorielles et les syndicats, afin de garantir que les mesures de la Confédération répondent aux besoins des personnes concernées et de pouvoir réagir rapidement à l'évolution tout aussi rapide de la situation.

##### 2. Eviter licenciements et manques de liquidités

De nombreuses entreprises actives dans l'hôtellerie-restauration, l'événementiel ou le tourisme en particulier souffrent d'une diminution brutale de leur chiffre d'affaires. Pour la Confédération, il s'agit non seulement d'épuiser les instruments existants (p.ex. le cautionnement des arts et métiers), mais aussi de prendre des mesures urgentes non bureaucratiques, afin d'éviter licenciements et manques de liquidités :

- **adapter la réglementation sur le chômage partiel** : les entreprises concernées doivent pouvoir demander de bénéficier du chômage partiel sans grosses démarches administratives. Il convient de réduire les délais de carence et de préavis par voie d'ordonnance, de simplifier la procédure administrative et de permettre le chômage partiel pour les emplois temporaires.

- **prolonger les délais de paiement** : en cas de risque avéré de manque de liquidités, il faut pouvoir prolonger les délais de paiement des cotisations AVS et des autres assurances sociales ainsi que de la TVA.
- **assouplir le versement des réserves de cotisations LPP de l'employeur** : les entreprises peuvent accumuler des réserves LPP durant les bonnes années, afin de garantir leur part LPP durant les moins bonnes. Ces réserves (pour autant qu'elles existent) devraient permettre à titre exceptionnel de payer également les cotisations des employé-es en 2020.
- **garanties de crédit de l'Etat** : la Confédération devrait couvrir immédiatement des garanties de crédit sous forme de cautionnement pour les banques d'affaires, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de prendre si nécessaire des mesures transitoires urgentes en cas de manque de liquidités et d'autres cas de rigueur. Celles-ci doivent montrer que leur chiffre d'affaires diminue d'au moins 15 pourcent en raison des mesures liées au coronavirus. Mais les VERTS attendent également que les banques, sauvées grâce aux milliards de l'Etat en 2008, se montrent souples en matière de crédits.

### **3. Offrir une couverture sociale pour les collaboratrices et collaborateurs libres, indépendant-es sous contrat de service, employé-es atypiques (notamment dans le monde culturel) etc.**

Afin d'éviter la propagation du virus, des manifestations de grande et moyenne envergure ont été annulées ces dernières semaines. Selon ses calculs, le secteur de l'événementiel perd 1,5 à 2 millions de francs par jour. Sont touchées les organisatrices ou organisateurs dont le chiffre d'affaires annuel dépend parfois d'un seul événement. Sont également touchés les artistes, les techniciennes et techniciens, sans contrat de travail fixe, mais engagés en fonction des besoins. Ils et elles ne peuvent profiter du chômage partiel, mais doivent parfois renoncer au versement d'un salaire des semaines durant.

- Afin d'atténuer cette précarité, le **Conseil fédéral devrait débloquer un crédit spécial afin d'offrir une couverture sociale temporaire et non bureaucratique pour les collaboratrices et collaborateurs libres, les indépendant-es et les employé-es atypiques et définir les critères pour y avoir droit**. Ce fonds serait géré de manière décentralisée par les offices régionaux de placement (ORP).
- **De même, les cantons doivent également contribuer à cette couverture sociale grâce à leurs propres mesures en cas de situation particulière (interdiction de manifestations de moins de 1000 personnes)**.
- Confédération et cantons devraient mettre en place une permanence téléphonique commune en vue d'informer les collaboratrices et collaborateurs libres, indépendant-es avec contrat de prestations, employé-es atypiques (notamment dans le monde culturel), des mesures nouvelles ou en vigueur en matière de couverture sociale dans une situation particulière, au sens de la loi sur les épidémies.

La cellule de crise définit les règles régissant le droit aux prestations. Les organisatrices ou organisateurs doivent être (en partie) dédommagés pour l'annulation de

manifestations, si pour des raisons évidentes ils ou elles ne pouvaient conclure une assurance. A titre d'exemple, il serait envisageable de dédommager la moitié des recettes prévues jusqu'à un plafond de 10'000 francs.

#### **4. Prendre des mesures en faveur du secteur touristique**

De même, le secteur touristique est fortement touché par les limitations liées au COVID-19. Le nombre d'annulations de séjours ou de manifestations dans les destinations ne cessent d'augmenter. Pour ce secteur également, il y a lieu - outre le chômage partiel - d'adapter les instruments existants de manière non bureaucratique :

- le chômage partiel doit être exceptionnellement étendu aux contrats de travail de durée déterminée.
- le remboursement des crédits garantis par la Société Suisse de Crédit Hôtelier doit être temporairement suspendu.

Il convient aujourd'hui déjà de préparer - et de financer - une nouvelle campagne publicitaire de Suisse tourisme autour d'offres touristiques durables qui sera lancée une fois la crise du coronavirus terminée à l'intention du marché intérieur et européen.

#### **5. Elaborer un programme de résilience à terme pour une économie nationale stable et plus durable**

La crise du coronavirus a mis crûment en évidence les risques d'une économie globalisée toujours plus interdépendante. Des fabriques sont au point mort, les intrants manquent, les chaînes de livraison sont interrompues. La mise en réseau entre la Chine et les Etats de l'Ouest s'est notamment fortement complexifiée. Depuis la crise du SRAS en 2003, la part chinoise au commerce mondial a quadruplé. Si la production en Chine est stoppée, l'économie européenne est à la peine.

La dépendance des pays européens envers des biens aussi essentiels que les médicaments est particulièrement dramatique. 80 pourcent de l'approvisionnement en médicaments de l'Allemagne est basé sur des produits chinois. C'est pourquoi une fois la crise actuelle terminée (espérons rapidement), le Conseil fédéral ne pourra pas simplement reprendre son ordre du jour habituel.

La cellule de crise « économie nationale » doit poursuivre ses travaux une fois la « situation particulière » au sens de la loi sur les épidémies et, forte des expériences relatives au COVID-19, élaborer des mesures pour prévenir des risques futurs et les atténuer. En font partie notamment :

- compléter la loi sur les épidémies au niveau des mesures et compétences pour maîtriser les conséquences économiques extraordinaires d'une pandémie,
- **mettre au point une stratégie de relocalisation ciblée de la production de certains biens stratégiques comme les médicaments en collaboration avec nos voisins européens.**